

Pas de liberté de la presse sans protection des sources

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

19 juillet 2019

Les révélations de Médiapart sur le train de vie de François de Rugy ont donné lieu sur LCI, à une émission où des journalistes ont dit tout le mal qu'ils pensaient de l'enquête menée par le média en ligne. L'un d'entre eux a exigé du journaliste de Médiapart qu'il cite ses sources. Il les chercherait, il les publierait, a-t-il menacé sur un ton vindicatif. Que ce soit des journalistes qui s'attaquent à la protection des sources rend la séquence plus sordide. Le problème est toutefois plus grave qu'une querelle entre professionnels. Le droit reconnu au journaliste de protéger ses sources est un mur de protection utile et efficace. Il favorise également la diffusion de l'information et l'accès du public à celle-ci. Privés de cette prérogative, les journalistes ne pourraient plus mener à bien des enquêtes. Il n'y aurait plus de révélation. L'information se résumerait à la retranscription de communiqués officiels. Or, ces communiqués constituent déjà dans la plupart des médias, la grande majorité des sources des journalistes. Même si elle ne garantit pas entièrement la liberté de la presse, la protection des sources lui est d'un soutien indispensable

Au vu de ce moment de télévision où des journalistes mettent en accusation un confrère, il ne faut plus s'étonner que les médias aient mauvaise presse. Ceux qui pensent qu'il vaut mieux que les journalistes et la presse soit muselés, commettent une erreur. À l'heure des réseaux sociaux, on ne peut plus étouffer des « affaires ». Ces mêmes réseaux sociaux sous couvert d'anonymat sombrent souvent dans l'injure et la calomnie. Cette dérive dessert le dessein d'informer. Elle met aussi en danger la vie privée de chacun. Sauf dérapage fautif - ce qui peut être sanctionné —, les journalistes sont assujettis à une déontologie. Ils sont soumis à des règles. Ils respectent des principes. Il y a autour de cette profession des garde-fous qui souscrivent à la liberté de la presse. Libre d'enquêter, libre d'informer, libre de publier. Il n'y a pas de démocratie

sans une presse libre. Il n'est peut-être pas inutile de citer le chansonnier Léo Féfé : « *Comme si je vous disais que le pays qui s'en prend à la liberté de la presse est un pays au bord du gouffre* ».